

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
8 heures 35 min.	soir, Omnibus.	9 heures 50 min.	matin, Express.
4 — 35 —	— — — — — Express.	11 — 49 —	— — — — — Omnibus.
3 — 50 —	matin, Poste.	5 — 11 —	soir, Omnibus.
9 — 04 —	— — — — — Omnibus.	9 — 52 —	— — — — — Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 <sup>h</sup> 02 min.	soir, Omnibus.	3 heures 02 min.	matin, Omnib.-Mixte.
		7 — 52 min.	matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la correspondance Havas : Le Corps-Législatif s'est réuni mardi, dans ses bureaux, pour nommer la commission chargée de la rédaction du projet d'adresse. Ont été nommés :

1<sup>er</sup> bureau, M. Corta ; 2<sup>e</sup> M. Schneider ; 3<sup>e</sup> M. le baron de Beauverger ; 4<sup>e</sup> M. du Miral ; 5<sup>e</sup> M. Vernier ; 6<sup>e</sup> M. le baron Mercier ; 7<sup>e</sup> M. Granier de Cassagnac ; 8<sup>e</sup> M. Busson ; 9<sup>e</sup> M. le comte de Chambrun.

La session sera très-chargée, puisqu'indépendamment du budget, que le Corps-Législatif doit aborder aussitôt après la discussion et le vote de l'Adresse, et d'une multitude de projets de lois d'intérêt local, des projets relatifs à la suppression du taux de l'intérêt de l'argent, sur les enfants trouvés, la propriété littéraire et artistique, la réorganisation de la boulangerie, seraient également à l'ordre du jour de la chambre. Or, comme le gouvernement désire, cette fois, éviter toute prorogation du Corps-Législatif en dehors du terme légal de la session, il faut s'attendre à lui voir activer autant que possible ses travaux. De là sans doute le bruit accrédité dans la salle des conférences du Palais Bourbon, que l'Empereur a fait des recommandations dans ce sens à M. de Morny ainsi qu'à M. Troplong.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* : Un journal étranger prétend que, dans le cinquième bureau du Sénat, M. le ministre d'Etat aurait fait au nom de l'Empereur certaines déclarations sur la question italienne.

Cette assertion est doublement fautive. En premier lieu, les ministres à portefeuille qui siègent dans le Sénat ne prennent la parole qu'en leur qualité de sénateur. La mission de parler au nom du gouvernement de l'Empereur n'appartient qu'aux ministres sans portefeuille. En se-

cond lieu, il n'y a absolument rien de vrai dans le langage que ce journal étranger prête à M. le comte Walewski.

La même feuille met en scène d'autres ministres, et, avec aussi peu d'exactitude ou aussi peu de bonne foi, elle leur fait tenir les discours les plus invraisemblables. Nous ne saurions trop mettre le public en garde contre ces folles ou malignes rumeurs qui sont de nature à jeter le trouble dans les esprits et à leur donner de fausses idées de la politique du gouvernement.

Encore une rectification. La *Gazette de France* a reproduit, d'après l'*Indépendance belge*, le bruit de la suppression au ministère de l'intérieur de la direction de la librairie et de l'imprimerie. Cette nouvelle est controvée. (Constitutionnel.)

L'offre présumée de la couronne du Mexique à l'archiduc Maximilien passionné en sens divers les feuilles allemandes. Hier, la *Presse* de Vienne qualifiait la nouvelle d'absurde ; aujourd'hui, la *Gazette d'Augsbourg* la qualifie d'invention impudente, tandis que la *Gazette de Cologne* la déclare parfaitement fondée : « On examine, dit-elle, dans les cercles compétents, la proposition de conférer le trône du Mexique à un prince de la famille impériale, et il n'est pas probable que notre gouvernement réponde par un refus pur et simple. »

D'après le même journal, le gouvernement autrichien ne serait pas éloigné, le cas échéant, d'agréer cette royauté transatlantique, à la condition toutefois qu'elle n'occasionnerait pas de sacrifice à la mère-patrie.

Les feuilles qui s'entendent le moins sur le reste sont merveilleusement d'accord sur ce dernier point, et la *Gazette d'Augsbourg* traduit avec une chaleur significative la volonté qui domine à Vienne, de ne pas céder un pouce de territoire en Europe, en échange d'un royaume en Amérique : « Sous ce rapport, M. de Schmerling partage les

sentiments du comte de Rechber, et M. de Plener n'hésiterait pas un moment à repousser tous les trésors de la Californie, s'ils étaient le prix de la cession d'une portion du territoire autrichien. Mais l'offre du trône du Mexique, quoi qu'en dise la *Patrie*, ne sera jamais regardée comme un équivalent de la Perle de l'Adriatique. Tout le monde est d'accord sur ce point, et l'Autriche résistera avec une fermeté que rien ne pourra faire fléchir. Adviene que pourra. »

La *Gazette de Cologne* prétend savoir que le Prusse et l'Autriche auraient cherché à s'entendre pour régler de concert la question bessoise. Mais le cabinet de Vienne, en admettant la Constitution de 1831, aurait écarté la loi électorale de 1849 et demandé le maintien de la première Chambre. Or, c'est un compromis, paraît-il, que la population de la Hesse n'acceptera jamais de son gré.

La Vénétie traverse une crise monétaire qui atteint surtout les classes laborieuses. Le billon autrichien, démonétisé en Lombardie par suite de l'annexion, a été importé en Vénétie par quantités énormes. De là une dépréciation considérable et le bruit qu'on allait créer une nouvelle monnaie de cuivre. L'administration a dû recourir à la mesure du cours forcé. Des désordres ont eu lieu à Vérone et à Mantoue, sans caractère politique pour le moment. Mais la *Presse* de Vienne exprime la crainte que le mécontentement et l'inquiétude populaires ne soient exploités par les ennemis de l'Autriche.

Aux bruits de guerre qu'avaient ranimés la présence de l'empereur François-Joseph à Vérone et les discours du général Benedeck, succède la nouvelle que les troupes autrichiennes, en Italie, sont sur le point d'être réduites. Une partie d'entre elles serait transférée dans les provinces limitrophes de la Vénétie. On annonce en même temps que les corps piémontais qui observent le Mincio sont notablement diminués.

FEUILLETON

DON GRAVEL L'AFEREZ.

FANTAISIE MARITIME.

(Suite.)

Une éclatante détonation couvrit tous les autres bruits de la rade, Fernando avait fait merveille ; sa décharge, à bout portant, avait râflé tous les avirons de babord de la canonnière, qui pivota sur elle-même comme un oiseau dont une aile est coupée dans son vol.

Don Graviel profita de ce mouvement ; un étroit espace se trouva libre. Avant que Bertuzzi eût repris la route convenable et remplacé ses avirons brisés, le *Caprichoso* avait gagné en bonnes directions trois bonnes longueurs de navire ; mais de nouveaux dangers l'entouraient. La première explosion fut suivie de vingt autres ; les forts répondaient à la pièce à pivot.

— Ah ! ils vont tuer ma pauvre fille ! s'écria don Barzon qui, tout brutal qu'il était, aimait tendrement dona Juana.

— Ciel ! ils couleront mon joli navire, disait avec douleur le capitaine Bertuzzi... Et ils nous empêchent de continuer la chasse ! Si nous avions pu sauter à l'abordage, mon pauvre *Caprichoso* eût été repris sans avaries !

Par une singulière coïncidence, les deux plus acharnés ennemis de don Graviel faisaient ainsi des vœux pour que l'artillerie des forts n'atteignît pas le but. Cependant les boulets tombaient comme grêle autour du

léger bâtiment ; quelques rames furent emportées, les flèches des mâts et nombre de manœuvres coupées, la plupart des voiles percées à jour. Par bonheur, la coque et la mâture ne furent pas atteintes. A l'ouvert du port, le *Caprichoso* sentit la brise. La canonnière fut laissée bien loin derrière, et, comme le vent fraîchissait, l'on se trouva bientôt hors de portée des forts.

— Il y a dans tout ceci plus de bonheur que de bien joué, dit le contre-mât, qui continuait à pester contre les femmes en général, et plus particulièrement contre dona Juana.

Fernando, après avoir fait écouvillonner et recharger la fameuse pièce de vingt-quatre, se rendit auprès de don Graviel, qui se hâta de lui remettre le commandement de la manœuvre, et descendit enfin dans la cabine.

L'on avait trouvé à bord de vastes caisses de cigares royaux. Maître Brimbollio y puisa largement ; le méthodique garde-marine prit un régalia, l'alluma dans les principes, s'occupa ensuite de pourvoir au remplacement des voiles criblées, à la réparation des avaries, à l'installation du service ; il se fit apporter un grog, ordonna au cuisinier de distribuer les rations à l'équipage, et braqua sa longue-vue sur l'entrée du port, qu'on relevait au sud-est.

Les premières clartés du soleil blanchissaient les remparts du formidable Morro, dont il était permis de se moquer maintenant ; mais elles se reflétaient aussi sur un objet moins inoffensif, c'est-à-dire sur la voile de la frégate la *Santa-Fé*, chargée de toile haut et bas, tribord et babord, saillant de l'avant, menaçante et d'au-

tant plus à craindre que la brise de terre augmentait graduellement. La mer devenait clapoteuse. Fernando hochait la tête en toussant.

Avant d'ouvrir la porte de la cabine, don Graviel répara de son mieux le désordre de sa toilette, passa ses doigts dans ses cheveux, rabattit son grand collet de chemise, raffermi ses pistolets dans sa ceinture, frisa ses moustaches et jura deux fois pour se remonter le moral : puis il entra.

Nous ne décrirons pas, selon l'usage de nos devanciers, la chambre du capitaine, vrai bondoir maritime. On sait, du reste, que l'aménagement d'un pirate coûte trop bon marché pour n'être point magnifique : c'est de la soie dans de l'or, des tapis de cachemire, des bois précieux, des saphirs et des émeraudes, un palais des *Mille et une Nuits* au daguerréotype.

Dona Juana était assise sur une ottomane incomparable. Elle tenait à la main une charmante *navajilla* de Séville à la lame d'acier poli, à la poignée d'écaillé incrustée d'ivoire et d'argent. Au bruit que fit la porte en tournant, elle se redressa, courut se retrancher dans un angle, et, fière comme une digne Castillane, se mit en devoir de défendre chèrement son honneur et sa vie.

— Bravissimo ! senorita, dit don Graviel, j'aime à vous voir prendre cette pose martiale, Caramba ! elle vous sied à ravir ! mais d'abord permettez à votre esclave soumis de demander grâce pour sa témérité. Vous conviendrez seulement que j'ai ponctuellement tenu parole.

— Si vous faites un pas de plus, seigneur cavalier...



On écrit de Pérouse à l'Opinion de Turin, le 2 février : « A peine le télégraphe nous a-t-il fait connaître la dernière dépêche adressée par M. Thouvenel à M. de Lavalette que toute la ville a pris instantanément l'aspect d'une fête. La population entière parcourait les rues en chantant et en proférant des vivats en l'honneur du roi, de l'Empereur, de l'Italie; ensuite elle s'est rendue sous les fenêtres de S. A. la princesse dona Maria Bonaparte Valeatini et y a acclamé à diverses reprises le magnanime Empereur des Français. Le soir, la ville a été splendidement illuminée. »

(Constitutionnel.)

A Florence a eu lieu une manifestation populaire contre les journaux réactionnaires *Commercio* et *Contemporaneo*. L'intervention de l'autorité a empêché des désordres.

La *Gazette de Turin* dément le bruit de la suspension des travaux de percement du mont Cenis.

Dans la Chambre des députés, la prise en considération de la proposition de M. Cairoli de concéder le droit de citoyen aux émigrés italiens a été immédiatement adoptée. Le gouvernement ne s'y est pas opposé, mais il présentera ses objections lors de la discussion.

C'est hier, 5 février, qu'a dû avoir lieu la réunion des Chambres roumaines. Un grand nombre de députés moldaves étaient à l'avance rendus à Bucharest. Nous sommes étonnés de ne pas connaître encore la composition du nouveau ministère unique.

Une dépêche de Buenos-Ayres, du 30 décembre, annonce qu'aussitôt que toute la province se sera prononcée en faveur de Buenos-Ayres, le général Mitre convoquera le congrès qui élira son président. L'élection de Mitre est certaine. Urquiza est forcé de désarmer, son escadre a été capturée. La prépondérance de Buenos-Ayres est maintenant certaine. Le départ d'Urquiza pour l'Europe est probable.

D'après une dépêche de New-York, du 21 janvier, la nouvelle d'une victoire remportée par les fédéraux dans le Kentucky est confirmée. La bataille a duré de six heures du matin jusqu'au soir. Lorsque les confédérés prirent la fuite, il y eut un grand désordre. Les pertes ont été grandes des deux côtés. — Havas.

On lit dans le *Pays* :

« Une dépêche de Madrid nous annonce que M. Salaverria a déclaré aux cortès qu'elles allaient avoir à se prononcer sur le règlement de la dette nationale. Nous attendrons quelques détails pour revenir sur cette détermination du gouvernement espagnol; mais nous pouvons dès aujourd'hui déclarer que c'est un immense progrès réalisé dans l'organisation financière de l'Espagne. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

La *France hippique*, *Moniteur de l'éleveur*, publie deux arrêtés de M. le ministre d'Etat con-

cernant la réglementation nouvelle appliquée aux courses pour les prix classés. Les arrêtés sont précédés d'un rapport de M. le directeur général des Haras qui propose les modifications à apporter aux anciens arrêtés.

Ces modifications consistent principalement dans la suppression, à partir de 1865, des divisions du nord et du midi et de la circonscription de l'ouest; dans la suppression des prix classés pour l'hippodrome de Pompadour, à partir de 1865; dans l'augmentation uniforme de 2 kilog. sur tous les prix et dans la suppression de la partie liée pour les 6 prix impériaux avec augmentation de la distance qui est portée de 4,000 à 4,800 mètres.

Les arrêtés ministériels contiennent encore d'autres dispositions dont l'usage a fait reconnaître la nécessité, telles que l'interdiction des engagements de plusieurs chevaux appartenant, en totalité ou en partie, au même propriétaire, dans les prix classés qui ne comportent pas d'entrées, et celle qui s'oppose dans certains cas à l'annulation de l'engagement d'un cheval par suite de la mort du propriétaire, etc.

Ces modifications étaient prévues; elles sont la conséquence des doctrines exposées dans le compte-rendu de M. le directeur général des Haras, au paragraphe concernant les courses, et que nous croyons devoir rappeler ici.

« Des courses. — Nous n'avons pas à nous étendre sur l'utilité des courses. L'expérience les a consacrées. Par l'émulation qu'elles excitent, par l'appât des bénéfices qu'elles peuvent procurer en échange d'un coûteux élevage, les courses seules font produire, dans le pays, les types indispensables à l'amélioration. Elles donnent le moyen le plus sûr de juger du mérite, de l'énergie et de la puissance de l'étalon, et ces luttes, sous l'apparence d'un spectacle frivole, sont l'encouragement le plus sérieux et le plus efficace que l'on puisse accorder à la reproduction. »

« La direction générale est restée, non-seulement fidèle à ce principe pour les chevaux de race pure et a continué de leur accorder de larges allocations, mais encore on a étendu, sous toutes les formes, l'application rationnelle à toutes les espèces en France, en la proportionnant au degré d'amélioration de chacune d'elles. »

« Sous le patronage de l'Empereur, sous celui de l'Etat, sous l'influence et intelligente initiative de la Société d'encouragement de Paris, dont l'exemple a été suivi dans nos principales villes, les courses ont pris un grand développement depuis plusieurs années. Pour seconder cet élan si fécond, l'administration vient tout récemment de s'associer à la création de nouveaux et importants hippodromes. »

« Malgré les défaillances passagères de quelques écuries devant les succès fréquents d'une association puissante, on peut prévoir qu'une émulation favorable à la production sera le résultat final de cette redoutable concurrence. La victoire de *Palestro* à Newmarket vient de confirmer une fois de plus ce que la science de l'élevage, ce que des sacrifices judicieux, et ce que la sévérité dans le choix des poulains soumis à l'entraînement peuvent

donner de chances et d'avantages. Nous ne doutons pas que cet enseignement ne soit apprécié par des rivalités intelligentes, et que l'amélioration générale ne profite des efforts de chacun. »

« Le cheval de pur sang, comme on doit le comprendre, est un résultat absolu; il doit être le même partout, aussi bien en Angleterre, en France, qu'en Russie et en Amérique. Ce qu'a fait l'un, d'autres doivent pouvoir le faire, ou le principe sur lequel repose sa supériorité n'est pas vrai. Nous pensons donc que le temps est bientôt venu d'égaliser les chances; car si les protections partielles dont le cheval de pur sang français est entouré chez nous étaient continuées indéfiniment, elles retarderaient le progrès et ne seraient plus qu'un encouragement pour la médiocrité. »

Aux yeux de tous les hommes compétents et impartiaux, ces doctrines paraissent inattaquables, parce qu'elles reposent sur un principe large et fécond. Quant aux modifications apportées aux anciens arrêtés sur les courses, elles sont empreintes de ce même esprit libéral et pratique que la nouvelle direction des Haras apporte dans tous ses actes, et tendent à ce résultat final : d'abaisser les barrières et de rendre égales pour tous les chances de la lutte et la répartition des récompenses.

On écrit de Bourg, le 2 février, au *Constitutionnel* :

Ce matin, Dumollard a reçu la visite de plusieurs personnes ayant un caractère judiciaire ou médical. Un médecin-chimiste, qui a suivi assidûment le procès et qui a pris note de tous les raisonnements et de toutes les expressions un peu excentriques de l'accusé, vent absolument que cet homme soit fou. A lui permis; mais il est bien difficile de partager cette opinion.

M. Guillot, greffier de Trévoux, a demandé à voir Dumollard; celui-ci s'est mis à pleurer en le voyant; ce sont les premières larmes qu'on ait aperçues depuis son arrestation. Il a été remué par la présence de M. Guillot, qui avait été très-bon pour lui pendant sa détention à Trévoux et à qui, d'habitude, il s'adressait quand il voulait obtenir quelque petite faveur.

M. Lardières s'est concerté le matin de bonne heure avec le condamné; il lui disait : « J'ai accosté plus de cent femmes à Lyon. Heureusement, toutes n'ont pas voulu me suivre; sans cela, mes associés leur auraient fait subir le même sort. Vous voyez qu'il persiste dans son système de défense, tout inadmissible qu'il est, et malgré sa condamnation. Il a dit à son défenseur, en le quittant : « Tâchez donc de me faire ôter les fers que l'on m'a mis; ça me gêne bien les pieds, et je finirai par en tomber malade. »

Un trait qui caractérise bien Dumollard est celui-ci. M. Lardières disait au directeur de la prison : « Quel singulier personnage! croyez-vous qu'il ne m'a pas même remercié? — Cela ne me surprend pas, a répondu le directeur; si vous lui aviez apporté un morceau de lard, il vous aurait témoigné toute sa reconnaissance! » En effet, cela peint l'homme; il ne connaît que les besoins

— Dites seigneur capitaine, je vous en supplie, interrompit l'alferez qui avançait toujours; comme je l'avais juré, je suis capitaine-corsaire aujourd'hui jour de Noël.

A ces mots, don Graviel ouvrit les rideaux damassés de la clairevoie, un rayon de lumière pénétra dans la cabine.

Vous voyez, ma reine chérie, que votre appartement n'est pas mal; rien ne vous manquera et vous avez tout mon amour par dessus le marché.

— Silence! méchant pirate, répliqua la tremblante jeune fille; de ma vie je ne vous pardonnerai votre indigne conduite.

— Foi de corsaire, vous êtes aussi adorable qu'adorée! Votre colère est éblouissante, et, pour un empire, je ne voudrais pas en avoir été privé. Je vous connaissais dans vos bouderies, Juanita; mais la *navajilla* au poing, c'est tout nouveau pour moi; c'est piquant! Si jamais vous aviez eu quelque rivale dans mon cœur, elle serait oubliée à jamais. Vos yeux en courroux brillent d'un feu divin, ils me percent de part en part, je vous jure. Souffrez que j'examine de plus près ce délicieux *cuchillito*.

En parlant ainsi, don Graviel s'était mis à genoux aux pieds de la jeune fille, non sans avoir adroitement saisi la main dans laquelle étincelait le gracieux poignard, si bien que dona Juana n'en pouvait faire usage; alors, de ce ton semi-railler qu'il avait accoutumé de prendre pour faire des déclarations à la jeune fille :

— Dans l'espoir de vous plaire, dit-il, afin de satis-

faire un de vos caprices, chère âme, je m'expose à être pendu; mais s'il peut vous être agréable de me couper la gorge, faites, ne vous gênez pas, il me serait doux de dépasser par les soins de celle...

— J'achez-moi donc, alors! interrompit Juanita exaspérée.

— Doucement, mon ange, continua don Graviel, je tiens d'abord à terminer mon discours, uniquement dans votre intérêt; sachez donc qu'après moi vous ne trouverez plus de protecteurs là haut. Fernando, mon second, n'est pas du tout galant; maître Briambollio, qui vous gardait dans la yole, est un bandit très-bourru; et pourtant c'est là ce qu'il y a de mieux à mon bord. Si vous m'accordez la vie, chérubin de mes rêves, je les tiendrai en respect, ils ramperont tous devant vous; mais si vous en décidez autrement, je vous déclare que ma responsabilité sera à couvert. Ces coquins-là d'ailleurs seraient capables de vous en vouloir de ma mort... Ne vous impatientez pas, ma souveraine, encore un petit mot de justification. Ecoutez bien! ceci est sérieux :

Je ne suis pas pirate, mais corsaire, distinguons! je ne ferai la guerre qu'aux Anglais nos ennemis, j'ai délivré la mer d'un véritable forban en m'emparant du *Caprichoso* qui capturait les Espagnols tout comme les autres, avec l'autorisation tacite de votre respectable père... D'autre part, je vous aime, je vous adore, je veux vous épouser; je n'avais pas un triste maravedi de fortune, on m'aurait honteusement chassé de votre présence, si j'avais eu le malheur de montrer mes prétentions; vous m'avez inspiré mon projet, je vous ai obéi à

point nomme, suis-je donc si coupable?... Dans un mois, mes exploits m'auront rendu riche, renommé, redoutable, digne de vous en un mot, et vous serez la grâce qui embellira ma vie, à moins que vous ne préféreriez être, tout de suite, la Parque qui en tranchera le fil.

A mesure qu'il parlait, don Graviel serrait moins fort la main de Juanita qui devenait plus attentive; à la fin, cette main blanche et potelée reposait mollement dans la sienne; la jeune fille ne la retira pas, le hardi cavalier y porta les lèvres avec transport.

Juana s'était assise sur l'ottomane.

— Sur votre honneur, fit-elle en oubliant toujours sa main, ce que vous venez de dire est l'exacte vérité?

— Sur mon honneur! sur ma foi! sur mon amour pour vous! Je ne sais pas de serment plus fort.

— Et vous vous conduirez à mon égard en honnête et galant homme?

— Juana, poignardez-moi, mais ne me faites pas injure.

On frappa à la porte; la jeune fille venait de remettre la *navajilla* dans sa gaine, don Graviel était assis à côté d'elle.

— Capitaine, dit un mousse qui n'était pas entré sans autorisation, le lieutenant vous fait prévenir que la frégate la *Santa-Fé* nous appuie la chasse et qu'elle nous gagne.

— Chère amie, dit l'heureux enseigne en se levant, priez Dieu qu'elle ne nous attrape point. Je cherche les Anglais et non les Espagnols.

(La suite au prochain numéro.)



matériels. Il n'a pas manqué cependant de dire à son avocat : « A propos, n'oubliez pas de m'envoyer mon papier (le pourvoi en cassation); vous savez que le président ne m'a donné que trois jours. »

Ce pourvoi sera fondé sur ce que M. le procureur général, en requérant la peine, n'avait pas désigné le lieu de l'exécution. Comme l'arrêt de la cour le fixe à Montluel, le défenseur considère cette circonstance comme une aggravation de peine, parce que c'est le pays du condamné et qu'il faudrait huit heures en voiture, pour aller le jour de l'exécution, de Bourg à Montluel; le défenseur aurait pu avoir des observations à présenter sur cette partie de l'arrêt, si les réquisitions du ministère public avaient pu faire prévoir que l'exécution serait indiquée à Montluel.

On ne pense pas que Dumollard fasse des révélations, on en attendrait avec plus de raison de la femme: et on assure même qu'elle est entrée aujourd'hui dans cette voie. Tout ce que je puis vous dire, c'est que le parquet de Trévoux, qui devait partir ce matin, est encore à Bourg.

Un fait qui a été peu répandu, et qui n'est pas moins positif, c'est que, il y a une quinzaine de jours, on a découvert trois squelettes dans le bois de Tramoye, toujours dans les contrées où Dumollard se débarrassait de ses victimes. La mort de ces personnes peut remonter à quatre ou cinq ans; les experts qui ont examiné les ossements penchent à croire qu'ils appartiennent à des sujets du sexe féminin. Il y avait à côté d'un des squelettes celui d'un enfant qui, à en juger par une dent de lait, pouvait avoir de six à sept ans; et précisément, en dehors des pièces à conviction reconnues et assignées à telle ou telle victime, on trouve des bas d'enfants. La justice va probablement faire tous ses efforts pour obtenir du condamné quelques indications.

Pour montrer toute l'amitié conjugale que Dumollard porte à sa femme, il a dit : « Elle n'en a que pour vingt ans; mais, comme elle est vieille, elle n'est pas plus avancée que moi. »

#### FAITS DIVERS

On annonce qu'à dater du 1<sup>er</sup> avril prochain, l'administration des postes réalisera dans la fabrication des timbres-poste une amélioration dont l'Angleterre a donné l'exemple. Cette amélioration permettra de séparer facilement les timbres les uns des autres, sans le secours d'aucun instrument tranchant.

Le *Journal des Débats* croit savoir que la vente de *Gaëtana* a été interdite dans les gares par la commission de colportage. C'est la préface et la post-face de l'œuvre qui auraient motivé cette mesure.

Chaque fois que des modifications sont introduites dans l'uniformes de l'armée, on voit presque aussitôt ces mêmes modifications imitées par les classes civiles dans lesquelles se portent aussi des uniformes. C'est ainsi que l'on voit déjà de jeunes collégiens revêtus d'une jaquette courte, comme celle qui est actuellement en usage dans les corps d'infanterie de ligne, au lieu de la tunique longue qui avait été adoptée pour eux, lorsque l'armée portait ce dernier vêtement.

D'après un télégramme de Vienne (Autriche), du 3 février, des inondations considérables ont eu lieu. Les communications avec l'ouest sont interrompues.

Au moment de la conversion de la rente 4 1/2 0/0, bien des capitaux vont se trouver déplacés et par conséquent disponibles. Nous rappelons à nos lecteurs que la COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, dont le siège est à Paris, rue Richelieu, 87, constitue des rentes viagères à des taux très-avantageux.

Les garanties qu'offre cette Compagnie, la plus ancienne de toutes les Compagnies françaises, donnent toute sécurité aux rentiers. Elle possède 35 millions entièrement réalisés, dont 13 millions en immeubles; et nulle part le rentier ne trouvera des avantages plus réels, et plus de facilité pour toucher ses arrérages; puisqu'il pourra le faire, sans certificat de vie, à Paris et dans toutes les principales villes de France. (50)

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une quête en faveur des pauvres a été faite, par les soins de M. le Principal, parmi les fonctionnaires et les élèves du Collège. Une somme de cent dix francs, destinée à acheter des habits aux enfants les plus pauvres de la Salle d'asile de Nantilly, a été remise à M<sup>me</sup> Legray.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul

a eu lieu hier dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Voici la liste des numéros gagnants :

- 19, 21, 28, 38, 42, 45, 50, 52, 59, 149, 154, 167, 169, 193, 224, 232, 236, 250, 253, 260, 322, 329, 336, 345, 344, 347, 352, 387, 395, 404, 405, 406, 448, 453, 455, 459, 470, 488, 494, 531, 560, 564, 569, 573, 582, 586, 599, 627, 659, 653, 668, 670, 674, 684, 686, 691, 698, 704, 706, 728, 730, 734, 761, 809, 819, 831, 854, 864, 875, 887, 906, 927, 955, 956, 1028, 1050, 1054, 1056, 1057, 1079, 1085, 1090, 1093, 1140, 1143, 1158, 1160, 1172, 1185, 1197, 1201, 1210, 1212, 1219, 1222, 1232, 1263, 1274, 1301, 1319, 1326, 1352, 1354, 1362, 1368, 1372, 1375, 1375, 1382, 1407, 1415, 1429, 1432, 1433, 1447, 1460, 1474, 1505, 1542, 1570, 1589, 1591, 1647, 1651, 1656, 1669, 1678, 1706, 1710, 1712, 1713, 1718, 1719, 1720, 1754, 1788, 1795, 1813, 1816, 1821, 1850, 1857, 1859.

Les lots devront être réclamés au siège de la Société. Ceux qui ne l'auront pas été dans le délai de deux mois resteront acquis à la Société.

On lit dans la correspondance Havas :

Nous ignorons encore si la soulte à payer pour la conversion facultative sera fixée à 7, 6 ou 5 francs pour chaque 4 fr. 50 c. de rente: le gouvernement se préoccupe de concilier les intérêts du Trésor avec ceux des rentiers, notamment des propriétaires de petites inscriptions, et il ne voudra probablement arrêter cette fixation qu'au dernier moment, afin de rendre à ces derniers la charge de la soulte aussi légère que possible.

Toutefois, d'après les chiffres que nous avons pu nous procurer aux meilleures sources, nous devons penser que le bénéfice réalisé par le rentier, sur une inscription convertie de 4 fr. 50 c. de rente 4 1/2 0/0, serait environ de 2 francs dans le premier cas, de 3 francs dans le second et de 4 francs dans le troisième. Par conséquent, en cas de vente de cette inscription, le bénéfice passerait aux mains de l'acheteur.

Il paraît aujourd'hui certain que la conversion facultative sera très-avantageuse aux rentiers du 4 1/2 0/0. Ainsi, indépendamment du semestre échéant le 22 mars prochain, dont le paiement aura lieu comme par le passé, la soulte qui sera fixée sera payée en six termes éloignés de trois en trois mois, et dont le premier commencera seulement le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

On écrit de Redon au *Journal de Rennes* :

Un ancien habitant de la Californie, nommé C..., était venu habiter ici et vivait sur une somme de 20,000 fr. qu'il avait amassée. Voici que, par une fortune inespérée, il vient de découvrir, dans les environs de notre ville, une couche de sable aurifère de plus d'un kilomètre, d'une assez grande profondeur, et dont la richesse paraît considérable. D'après les premiers résultats obtenus, un ouvrier pourrait extraire une once d'or par jour (au moins 80 fr.).

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur la valeur de ces affirmations, car le sieur C... qui présume que sous la couche de sable aurifère se trouve un gisement d'une grande étendue, s'est déjà mis en règle, et il est actuellement en instance, près de l'administration supérieure, pour obtenir la concession du terrain sur lequel il a fait sa brillante découverte. Ce qui est dès aujourd'hui incontestable, c'est que le sable présenté par lui, est très-riche en or.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

#### VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du sol (après alignement déterminé) et des matériaux à provenir de la démolition d'une maison, située à Saumur, à l'angle des rues du Petit-Maure et du Paradis, acquise par la commune de Saumur, de M<sup>me</sup> veuve Biéumont, pour continuer l'alignement de la rue Neuve-Beaurepaire.

Le mercredi 19 février 1862, à l'heure de midi, en l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, du sol restant disponible après l'alignement de la rue Neuve-Beaurepaire et des matériaux à provenir de la démolition de la maison ci-dessus désignée;

Sur la mise à prix de 4,500 fr. Le cahier des charges, clauses et conditions de cette adjudication, est déposé au secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, de midi à 4 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> février 1862.  
Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Bucharest, 3 février. — Par suite de menées révolutionnaires, un mouvement des paysans a eu lieu dans plusieurs villages. Le sous-préfet de Notaras, qui voulait les arrêter, a été tué et le procureur maltraité. Le prince Couza a envoyé des troupes pour arrêter la marche des paysans.

Turin, 4 février. — Une manifestation populaire a eu lieu à Parme aux cris de : *Vive le Pape non Roi! Vive l'Italie! Vive Victor-Emmanuel!* L'ordre n'a pas été troublé.

Alexandrie, 3 février. — Les nouvelles de Beyrouth, en date du 30 janvier, portent que le désordre augmente en Syrie: des bandes armées interceptent la route de Damas. Un musulman a été condamné à mort par une de ces bandes, et un chrétien a été également condamné à mort par un pacha. — Havas.

#### ÉCOLE MATERNELLE.

DIRIGÉE PAR M<sup>me</sup> V. PELTIER.

L'école Maternelle a reçu la semaine dernière, comme plusieurs autres établissements de la ville, la visite de M. le Sous-Préfet, accompagné du Conseil d'hygiène et de M. l'Inspecteur primaire. Le local et les classes ont été trouvés très-convenables, les cours seules ont paru exiger un nivellement mieux approprié à l'écoulement des eaux. Mais comme ce travail de réparation ne peut s'effectuer sans quelque inconvénient pour les élèves, notamment sans la nécessité de les tenir constamment renfermés, M<sup>me</sup> Peltier croit prévenir le désir des parents, en les priant, pour quelques jours, de garder chez eux leurs enfants. Sous huitaine, elle les recevra de nouveau et ne négligera rien pour justifier de plus en plus, à tous égards, la confiance qu'elle a toujours trouvée près des familles. (60)

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 1<sup>er</sup> février 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements d'Italie. — Causerie dramatique. — Gazette du palais. — Expédition du Mexique. — La petite Pêcheuse de Saint-Briac (suite). — Les nouvelles fortifications de Guernesey. — Course de patineurs à Leeuwarden (Frise). — Les hirondelles d'hiver. — Les schérifs. — Courrier de Londres. — Les tisserands de Spitalfields.

Gravures: Première séance du Corps-Législatif (session de 1862). — Le général Borgès. — Cascade d'Isola. — Le major Franchini. — Sac et incendie de Castelluccio. — Le contre-amiral Jurien de la Gravière. — Uniformes des soldats espagnols. — Le maréchal Serrano. — Expédition du Mexique: la flotte française. — Le port de Guernesey. — Course de patineurs à Leeuwarden. — Théâtre de la Gaité: *La Fille du paysan*. — Les hirondelles d'hiver. — Intérieur d'une maison de tisserand à Spitalfields. — Tombeau d'un tisserand. — Rébus.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1862.

NAISSANCES. — 3, Marie-Emélie Brard, rue de Bordeaux; — Augustine Guérineau, ancienne route de Tours; — 8, Léon Guillot, rue de Rouen; — Charles Eugène, rue Saint-Michel; — Constante-Joséphine Richard, à l'Hôpital; — 9, Valentin Chanard, rue de l'Hôtel-Dieu; — 10, Marie Hubert, rue de Fenet; — 11, Marie-Victorine Letourneau, rue Saint-Nicolas; — Eugène Leblanc, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 13, Pierre-Etienne Tinet, rue de Fenet; — 15, Emma-Jeanne Gervais, rue Saint-Jean; — Alexandre-Célestin Pisac, rue Royale.

MARIAGES. — 3, Alexandre Chesneau, chapelier, de Saumur, a épousé Anne-Jeanne Jouy, chapelière, de Saumur; — 6, Abraham Niveleau, tisserand, de Saumur, a épousé Anne Hudon, marchande de fruits, de Saumur; — 7, Etienne Chaillou, fondeur en cuivre, de Saumur, a épousé Irma-Zélie Guillois, couturière, de Saumur; — Julien-René Launay, cavalier de manège, de Saumur, a épousé Julie-Joséphine Richard, domestique, de Saumur; — René Ribot, domestique, de Saumur, a épousé Victoire-Anne Leger, domestique, de Saumur; — 8, Pierre-Victor Navelo, brigadier de gendarmerie, de Saumur, a épousé Victoire Besnard, débitante de tabac, de Saumur; — 15, François Jeandot, journalier, de Saumur, a épousé Anne-Marie-Mathurine, Le Clézic, gantière, de Saumur; — 14, Joseph Plantavin, cavalier de manège, de Saumur, a épousé Marie-Joséphine Verrier, lingère, de Saumur.



**DÉCÈS.** — 2, Jeanne Langevin, couturière, 77 ans, veuve de Aubrée, à la Providence; — 3, Jeanne Drujon, journalière, 74 ans, épouse de Louis Messier, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jeanne Ragueneau, aubergiste, 80 ans, épouse de Jeanmin, rue de la Petite-Douve; — 5, Pierre Tinot, marchand de chiffons, 26 ans, rue de Fenet; — 9, Joseph-Auguste Goujon, 2 ans, rue Basse-Saint-Pierre; — Jeanne Foucher, journalière, 77 ans, célibataire, rue de la Porte-du-Bourg; — 7, Adèle Landès, sans profession, 24 ans, épouse de Grave, rue du Petit-Mail; — Pierre Champs, tourneur, 66 ans, rue de Fenet; — Jac-

ques Juteau, domestique, 48 ans, à l'Hôpital; — 8, Léon Guillot, 1 jour, rue de Rouen; — 9, Rose Gaultier, propriétaire, 88 ans, veuve Taillebouis, rue de la Cocasserie; — Narcisse Chaillou, 4 ans, rue de Fenet; — Marguerite-Sophie Mandaron, rue du Marché-Noir; — 10, René Marin, cultivateur, 88 ans, rue de la Croix-Verte; — 11, Joseph-Nicolas Gaudin, propriétaire, 75 ans, rue du Petit-Pré; — François Auger, jardinier, 78 ans, à la Providence; — Anne Dunais, chapeletière, 55 ans, épouse de Jouy, à l'Hôpital; — 12, Toussaint-Marie Corbineau, sans profession, 70 ans, épouse Besnard, rue de la Visita-

tion; — 13, Léonie-Ernestine Favreau, 12 ans, rue de Fenet; — 15, Mollay, mort-né, rue des Moulins.

**BOURSE DU 4 FÉVRIER**

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 71 15  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 99 80

**BOURSE DU 5 FÉVRIER**

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 71 10  
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 99 95

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LÉGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME notaire à Saumur.

**A VENDRE**

EN TOTALITÉ OU EN DÉTAIL,

**LA PROPRIÉTÉ**

**DES BASSES-VIGNES**

Située dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Cette propriété, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve Ernoul, longe le chemin qui va du Pont-Fou-chard à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à M<sup>r</sup> Touchaleaume, notaire. (61)

Etude de M<sup>r</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

**DEUX BELLES FERMES,**

Situées commune de Vivy, nommées

**LES PETITES ET GRANDES-RIVIÈRES,**

Consistant en :

1<sup>o</sup> Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues.

2<sup>o</sup> Une petite maison de maître avec jardin clos de murs.

3<sup>o</sup> Trente-un hectares quarante-un ares quatre-vingt-deux centiares de terre labourable, H. A. C. ci 31 41 82

4<sup>o</sup> Dix-sept hectares quatre-vingt-onze ares trente-un centiares de belles prairies, ci 17 91 31

Total des contenances. 49 33 13

Le tout forme un bel ensemble, dans un site agréable, et d'une division facile et avantageuse à la spéculation.

S'adresser, pour visiter les lieux et pour traiter, à M<sup>r</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé. (62)

**ETUDE DE NOTAIRE**

DE 3<sup>e</sup> CLASSE

**A CÉDER**

S'adresser à M<sup>r</sup> DRÉNEAU, notaire au May, près Cholet. (63)

**A VENDRE**

Cinquante hectolitres de graine de sainfoin, première qualité.

S'adresser à PAUL REVEAU, fermier au château de Pocé. (55)

**A LOUER**

**Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.**

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE CHAMBRE**

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

**M. MÉGNEN,**

Rue du Puits-Neuf,

A l'honneur de rappeler au public qu'il continue d'organiser des orchestres pour bals et soirées, aux conditions ci dessous :

Piano, violon et piston, — 55 fr.;  
1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> violon, alto, basse et piston, — 85 fr.

NOTA. — Toute augmentation dans l'orchestre subira une proportion modérée. (45)

**A. LEBRUN,**

Rue Saint-Laud, n° 50, à Angers.

**Fabrique de planches à bouteilles à la mécanique,** par système de son invention (déposé), pour percer les trous coniques.

Le prix est à raison de 9 francs les cent trous, livrables à Angers. (Ecrire franco.) (37)



**LE MONDE MUSICAL**

NOUVELLE PUBLICATION POUR CHANT, PIANO, ORGUE,

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS,

Sous la direction de M. G. BAZZONI, ancien maître du Théâtre-Italien.

Romances, Chansonnettes, Mélodies, Quadrilles, Valses, Polkas, Morceaux d'Orphéon et autres fantaisies des meilleurs compositeurs modernes.

Le numéro du 1<sup>er</sup> février contient NARGUE A LA TEMPÊTE, paroles de GUY ARNAULT, musique d'EMILE GRUBER;

L'AMITIÉ, polka pour le piano, par J. B. M.

**PRIMES GRATUITES ACCORDÉES AUX ABONNÉS DU MONDE MUSICAL :**

ALBUM de CENT PAGES de musique moderne, classique ou religieuse, au choix.

Prix d'abonnement (avec prime) pour la France et l'Algérie : Un an, 10 fr. — Etranger, 13 fr.

Le MONDE MUSICAL est envoyé gratuitement avec un joli album de Cent Pages, pendant un an, à tout acquéreur d'un instrument de musique provenant des ateliers à juste titre renommés de la

**MAISON ALEXANDRE BATAILLE ET C<sup>ie</sup>,**

ÉLÈVE D'ÉRARD ET DE PAPE, MÉDAILLES EN BRONZE, ARGENT ET OR,

37, boulevard Saint-Martin et rue Meslay, 28.

PIANOS ORDINAIRES de 650 à 1.000 fr. — PIANOS DE COMMANDE de 1.000 à 2.000 fr. — ORGUES HARMONIUMS de 100 fr. à 2.000 fr. — Inventeur du PIANO-BILLARD (s. g. d. g.). — Exploitation unique du PIANO-ORCHESTRE, à clavier, de J.-B. SCHALKENBACK, de Trèves, breveté en France et à l'Étranger, perfectionné par ALEXANDRE BATAILLE. — Location de pianos et orgues; commission et exportation de tous instruments de musique en général.

Onze albums de musique pour étrennes sont en vente au prix de 6 francs chaque.

Pour s'abonner, envoyer un mandat de poste à M. Théophile PÉAN, administrateur, rue Montmartre, 123, à Paris.

On peut également s'abonner à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Souscription nationale. — Envoi immédiat (franco) aux souscripteurs.

**5 fr. MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE 5 fr.**

Par le comte DE LAS-CASES,

Un volume grand in-4<sup>o</sup>, de 320 pages, édition COMPLÈTE, — imprimée avec luxe, illustrée de 120 belles gravures dues au crayon de nos meilleurs artistes, PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS de M. Emmanuel de LAS-CASES, page de l'Empereur à Sainte-Hélène.

Tout a été dit sur ce beau livre, — MONUMENT HISTORIQUE de la plus haute portée, — SEUL RÉCIT OFFICIEL de la triste captivité de Napoléon I<sup>er</sup>, — TESTAMENT POLITIQUE du grand homme! Le succès de l'édition populaire que nous offrons au public a été si grand, qu'un premier tirage a été épuisé en quelques jours. — Il est donc important de souscrire IMMÉDIATEMENT.

**DEUX BELLES PRIMES GRATUITES**

Toute personne, répondant immédiatement à cet appel, reçoit également de suite et franco l'HISTOIRE ILLUSTRÉE et la CARTE de son département, ou de tout autre, à son choix, avec plan du chef-lieu, par le célèbre géographe MALTE-BRUN.

Pour recevoir immédiatement et par retour du courrier (franco pour toute la France) le MÉMORIAL DE SAINTE-HELENE, et les DEUX PRIMES GRATUITES, adresser la somme de cinq francs en mandat de poste ou en timbres-poste, à

M. E. DUTIL, Directeur de la Correspondance hebdomadaire, 41, rue Fontaine-Molière, Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE-ET-LOIRE**

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8<sup>o</sup>, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.